



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 12851

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation particulière des conseillers d'orientation, qui voient leurs effectifs s'éteindre d'année en année. En 2005, le recrutement des conseillers était d'environ de 200 sur le territoire national ; en 2006, il n'était plus que de 55 ; en 2007, de 50 ; et en 2008, 350 départs en retraite sont prévus... Et pourtant le besoin d'orientation des jeunes est manifeste. C'est d'abord un problème pour le fonctionnement de notre système éducatif C'est aussi un problème budgétaire quand on pense au coût pour les dépenses publiques que représente un début d'études universitaires dans une filière inadaptée et aux nombreux échecs en première année universitaire. Faire des économies sur les postes d'orientation n'est certainement pas une bonne solution. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour mettre en place des créations de postes afin de garantir l'existence d'un service d'orientation de qualité.

Texte de la réponse

La loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école prévoit que l'orientation et les formations proposées aux élèves tiennent compte de leurs aspirations, de leurs aptitudes et des perspectives professionnelles liées aux besoins prévisibles de la société, de l'économie et de l'aménagement du territoire. Dans ce cadre, les élèves élaborent leur projet d'orientation scolaire et professionnelle avec l'aide des parents, des enseignants, des personnels d'orientation et des autres professionnels compétents. Les administrations concernées, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles, les entreprises et les associations y contribuent. Des actions sont prévues en collège et en lycée afin que les élèves préparent dans les meilleures conditions, avec les professeurs, les conseillers d'orientation psychologues et l'ensemble des représentants de la communauté éducative, leur poursuite d'études et leur avenir professionnel. L'éducation à l'orientation implique tous les membres de l'équipe éducative. C'est ainsi qu'un parcours de découverte des métiers et des formations pour tous les élèves à partir de la classe de cinquième et qu'un dispositif d'orientation active pour tous les lycéens des classes terminales sont mis en oeuvre pour accompagner les élèves dans l'élaboration de leur parcours. Aussi, la situation des effectifs des conseillers d'orientation psychologues doit-elle être appréciée par rapport à celle de l'ensemble des membres des équipes éducatives dans cet accompagnement individualisé. Cette situation doit également être mise en perspective avec l'évolution des effectifs d'élèves et des moyens d'orientation au cours des dernières années. En effet, de la rentrée 2000 à la rentrée 2007, la baisse des effectifs d'élèves dans le second degré public est de l'ordre de - 5 % alors que les moyens d'orientation ont, au total, été maintenus.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12851

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 décembre 2007, page 7765

Réponse publiée le : 18 mars 2008, page 2353